



Accident de travail : tendon d'achille séquelles

Par Serendy

Bonjour et merci d'avance pour votre aide.

En septembre 2023, j'ai eu un accident de travail. Alors que j'étais dans les locaux de mon entreprise (je suis salariée), j'ai fait une chute et j'ai eu une rupture du tendon d'Achille. C'était une récurrence car en 2004, déjà dans les locaux de mon entreprise, la même chose était arrivée. J'avais été opérée et j'avais pu reprendre une vie normale après consolidation de mon tendon. En 2023, c'était plus grave, mon tendon était en charpie, le chirurgien m'a dit qu'il était impossible pour lui de réopérer un tel tendon. J'ai été immobilisée plusieurs semaines dans une botte orthopédique et dès qu'on m'a enlevé la botte, j'ai repris le boulot, après avoir vu le médecin du travail qui m'a déclaré apte à la reprise. Mon arrêt de travail c'est donc arrêté.

Pourtant, je voyais bien que quelque chose n'allait pas du tout, j'avais très mal, la rééducation se passait mal, j'ai demandé qu'on me prescrive une échographie de contrôle, ce qu'il a fait et là, on a pu voir que le tendon n'est ressoudé qu'à 30%, il risque de répéter à tout moment, le chirurgien ne peut plus rien faire pour moi, il m'interdit : les escaliers, la marche (disons que quelques minutes), me mettre sur la pointe des pieds, etc etc... et au quotidien au boulot ce n'est pas facile j'ai un ?dème quasi permanent et très douloureux le soir (je suis assise toute la journée, je suis commerciale). J'ai donc des séquelles. J'ai 56 ans, je me dis que tenir jusqu'à la retraite dans cet état avec ce type de séquelle va être très compliqué, j'ai peur que mon tendon casse à tout le temps, je voudrais connaître mes droits, je suis en train de faire un dossier à la MDPH pour la carte mobilité, mais je me demande si je n'aurais pas aussi tout intérêt à faire évaluer une IPP? à faire une demande de RQTH? quelqu'un a til des informations, qu'elle est la marche à suivre, merci pour vos conseils?